

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Mai 2017 à 18h 15

Date de convocation : 17 Mai 2017

Date d'affichage : 1^{er} juin 2017

Etaient présents : Serge BEJEAN. Patrice BON. Jean-Luc CROISERAT. Virginia FUMEY. Nathalie GOUHOT. Chantal GUILLEMARD. Elisabeth JUGE. Félix MACARD. Marie-Aude NIEL. Monique PROST. Michel RIGOULET. Gérald SEGUIN. David TETU.

Absent(e)s excusé(e)s : Philippe BLANCHARD (procuration à F. MACARD),
Pascal HOFFMANN (procuration à G. SEGUIN),
Christine RIOTTE (procuration à N. GOUHOT).

Absent(e)s : Sophie FREBAULT. P. BOURGEOIS-REPUBLIQUE. A. COTTET.

Secrétaire : Virginia FUMEY.

* . * . * . * . *

Approbation du CR du conseil municipal du 03/04/2017

Correction du Conseil municipal du 20/03/2017 en ce sens que Patrick BOURGEOIS-REPUBLIQUE était absent non excusé et non absent ayant donné procuration à Mme PROST.

1. **Budget Communal**
 - a. **Réalisation d'un emprunt**
 - b. **DM1 Commune**
2. **Subventions 2017**
3. **Avenant au bail de location de la SCM les 4B (médecins) pour extension salle d'attente**
4. **Renouvellement du contrat d'entretien des poteaux d'incendie**
5. **Rapport d'activités 2016 de la CAGD**
6. **Association Foncière de Foucherans : marché – convention et Indemnité**
7. **MARCHES CONTRACTES**
8. **DIVERS**
 - a. **Vente du véhicule Partner**

* . * . * . * . *

I – BUDGET COMMUNAL (Rapporteur : M. David TETU)

- a) **Réalisation d'un emprunt de 80 000 €**

Le Conseil Municipal,

Considérant les travaux de réfection des toilettes de l'école primaire et de voirie à réaliser en 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 80 000 €,
 - Durée : 10 ANS,
 - Taux fixe trimestriel : 0.96 %
Amortissement constant du capital
 - Frais de dossier : 0,15 % déduit du premier déblocage de fonds.
- **APPROUVE** le tableau d'amortissement.
- **AUTORISE** le Maire ou les Adjoints à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération

ADOPTE A L'UNANIMITE.

b) Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** la modification des crédits comme suit :
 - **Fonctionnement**
 - D673 : Titres annulés 100 €
(annulation 3 passages M. Sornay)
 - D66111 : intérêts emprunt 200 €
 - D6688 : Autres charges financières 200 €
(frais commission emprunt)
 - D022 : dépenses imprévues : - 500 €
 - **Investissement**
 - D1641.OPFI : Remboursement d'emprunt 2 000 €
 - D020. OPFI : dépenses imprévues - 1 000 €
 - R024.OPFI : Prod. cessions d'immobilisation 1 000 € (vente véhicule Partner)

ADOPTE A L'UNANIMITE.

II – SUBVENTIONS 2017 (rapporteur : M. David TETU)

Le Conseil Municipal

VOTE pour l'année 2017 les subventions suivantes aux associations :

- Association sportive (ASF) 3 235 €
- Judo 845 €
- Gueules Noires 280 €
- La Cantarelle 210 €
- Country 70 €
- Foucher'En Zic 210 €
- Souvenir Français 100 €
- Médaillés sportifs 50 €
- Amis de Pasteur 30 €
- Les Blaineux 200 €
- Amis du Creux de Belaine 450 €
- APE Bastié 170 €
- Comité de Fêtes 1 500 €
- ASTUS 100 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

III – AVENANT AU BAIL DE LOCATION SCM LES 4 B (Rapporteur : M. Félix MACARD)

Le Conseil Municipal,

Considérant sa délibération du 14/09/2015 décidant la location du bâtiment « Pôle Médical » à la SCM les 4 B,

Considérant les travaux réalisés en 2016 pour l'extension de la salle d'attente ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** la location de 12 m² supplémentaires pour extension à 8.04 € le m² (tarif en vigueur) soit 96.50 € à compter du 01/06/2017 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

IV – RENOUELEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE (rapporteur : M. Félix MACARD)

Le contrat pour l'entretien des poteaux d'incendie en date de 2005 arrive à son terme avec la fin du contrat d'affermage pour l'eau potable. La commune a renouvelé le contrat d'affermage pour ce service avec SOGEDO, via le SIERD depuis le 1^{er} mai 2017.

SOGEDO propose le renouvellement du contrat d'entretien des poteaux d'incendie et d'y inclure la prestation effectuée auparavant par les pompiers : le contrôle et mesure débit pression de chaque PI.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE DE RENOUELER** le contrat d'entretien des bornes incendie avec SOGEGO ;
- **ACCEPTÉ** les conditions d'exécution de la prestation, telles que présentées dans le cadre de la convention incluant le contrôle et mesure débit pression tous les 3 ans et la remise en peinture tous les 5 ans
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante valable jusqu'au 30/04/2029 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

V – RAPPORT ACTIVITES 2016 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE (rapporteur : M. Félix MACARD)

Le conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération du Grand Dole ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE** du rapport retraçant l'activité de l'établissement pour 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Arrivée de Sophie à 18 H 42

VI – ASSOCIATION FONCIERE DE FOUCHERANS – MARCHE – CONVENTION ET INDEMNITE (rapporteur : M. Félix MACARD)

La Trésorerie nous informe que la mise à disposition d'une secrétaire de mairie au profit d'une Association Foncière (AF) afin que celle-ci effectue des tâches administratives doit être légalement formalisé **par un marché passé entre l'AF et sa commune d'implantation.**(cf article 2 du décret 85-1081 du 8 octobre 1985).

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée de mise à disposition d'une secrétaire et le marché à procédure adapté ;
- **PRECISE** que le marché et la convention sont valables un an et renouvelables tacitement ;
- **FIXE** le montant de l'indemnité à 380 € revalorisé chaque année en fonction des textes en vigueur fixés par délibération.
- **NOTE** que la recette sera portée au budget communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VII – MARCHES CONTRACTES

408/33	Frigo mairie (salle 1er étage)	BUT	179.99 €	2188
409/33	1 chauffe eau local pétanque	FCC	228.10 €	2188
464/37	Véhicule NEMO	GGD	10 000.00 €	21571

VIII – DIVERS

- a) Vente du véhicule Partner (rapporteur : M. Félix MACARD)

Fin de séance à 18 H 47